

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2025

DELIBERATION N°2025-05 - POINT 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FEVRIER 2025

Le 11 mars 2025, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 4 mars 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule,

Était absente et excusée :

M. WAGNER Christian, adjoint qui a donné procuration à M. GÉHIN Pascal
Mme VETTER Jacinthe qui a donné procuration à M. LENTZ Paul-André
Mme SCHMAUCH Sylvie qui a donné procuration à Mme VAUTRIN Valérie

Formant la majorité des membres en exercice

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal d'Avolsheim

Vu le procès-verbal de la séance du 4 février 2025, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le maire,

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ADOPTE

le procès-verbal de la séance du 4 février 2025.

Fait à AVOLSHEIM, le 11 mars 2025

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 13 mars 2025

Publication et affichage le 13 mars 2025

Le Maire,
GÉHIN Pascal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Géhin', written in a cursive style.

Le secrétaire
LENTZ Paul-André

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Lentz', written in a cursive style.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS 2025

DELIBERATION N°2025-06 - POINT 2 : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le 11 mars 2025, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 4 mars 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule,

Était absente et excusée :

M. WAGNER Christian, adjoint qui a donné procuration à M. GÉHIN Pascal
Mme VETTER Jacinthe qui a donné procuration à M. LENTZ Paul-André
Mme SCHMAUCH Sylvie qui a donné procuration à Mme VAUTRIN Valérie

Formant la majorité des membres en exercice

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

Au 31 décembre 2024 la commune d'Avolsheim clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du compte financier unique entraîne des échanges de données entre la trésorerie d'Erstein et la commune afin de s'assurer des éléments similaires.

ENTENDU la lecture détaillée du compte financier unique 2024

Recettes de fonctionnement	565 982.31
Dépenses de fonctionnement	464 301.12
Excédent de fonctionnement 2023	149 838.13

Résultat de fonctionnement = excédent de 251 519.32 €

Recettes d'investissement	147 632.67
Dépenses d'investissement	124 046.14
Excédent d'investissement 2023	-81 954.95

Résultat d'investissement = Déficit de 58 368.42 €

Décision :

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Mme Sophie PRETAT KUBLER, deuxième adjointe, le maire s'étant retiré de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L221-14 du Code Général des Collectivités territoriales.

Sur proposition de Mme Sophie PRETAT KUBLER

Approuve à l'unanimité, le compte financier unique du budget principal de la commune de l'exercice 2024 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Fait à AVOLSHEIM, le 11 mars 2025

Transmis au contrôle de légalité le 13 mars 2025
Publication et affichage le 13 mars 2025

Le Maire,

GÉHIN Pascal



Les Conseillers Municipaux

WAGNER Christian



PRETAT-KUBLER Sophie



STROH Etienne



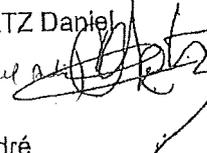
HAUSS Françoise



VETTER Jacinthe



METZ Daniel



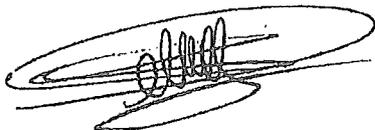
DIETRICH Marie-Paule



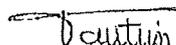
LENTZ Paul-André



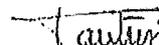
PERRIN Laurence



SCHMAUCH Sylvie



VAUTRIN Valérie



(procuration à Valérie Vautrin)

(procuration à GÉHIN Pascal)

(procuration LENTZ Paul-André)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 MARS

DELIBERATION N°2025-07 - POINT 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le 11 mars 2025, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 4 mars 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule,

Était absente et excusée :

M. WAGNER Christian, adjoint qui a donné procuration à M. GÉHIN Pascal
Mme VETTER Jacinthe qui a donné procuration à M. LENTZ Paul-André
Mme SCHMAUCH Sylvie qui a donné procuration à Mme VAUTRIN Valérie

Formant la majorité des membres en exercice

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 qui présente **un excédent de 251 519.32 euros et un déficit d'investissement de 58 368.42 euros,**

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice suivant :

- un excédent de fonctionnement (101681.19 €+ report 2023 149838.13 €)	251 519.32 €
- un déficit d'investissement (23 586.53 €+ report 2023 – 81 954.95 €)	58 368.42 €

Compte tenu des restes à réaliser 2023 en dépenses - 69 498.57 €

Le besoin en financement s'élève à 127 866.99 €
(déficit d'investissement de 58 368.42 € + 69 498.57 € de restes à réaliser)

CONSIDERANT qu'il convient règlementairement d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2024 pour couvrir les besoins en financement de la section d'investissement, le solde du résultat de fonctionnement sera mis en report à nouveau dans la section de fonctionnement de l'exercice 2025.

Après avoir délibéré,
et voté à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

D'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 et le résultat d'investissement 2024 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2024	251 519.32 €
Affectation au compte 1068 en 2025 <i>(besoin en financement)</i>	127 866.99 €
Report à nouveau au budget Primitif 2025 Section de fonctionnement en <u>R002</u>	123 652.33 €
Déficit t d'investissement 2024 report à nouveau au Budget primitif 2025 section investissement en <u>D001</u>	58 368.42 €

Pour extrait conforme,
Fait à AVOLSHEIM, le 11 mars 2025

Transmis au contrôle de légalité le 13 mars 2025
Publication et affichage le 13 mars 2025

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
LENTZ Paul-André



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-08 - POINT 4 : SUBVENTIONS ALLOUÉES EN 2025

Le 11 mars 2025, à 20 h 00 les membres du conseil municipal de la commune d'Avolsheim se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie d'Avolsheim, 8 rue de la Paix, sous la présidence de M. GÉHIN Pascal, Maire, convoqués le 4 mars 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. GÉHIN Pascal, Maire
Mme PRETAT-KUBLER Sophie, adjointe
M. STROH Etienne, adjoint

M. LENTZ Paul-André, Mme PERRIN Laurence, Mme VAUTRIN Valérie, M. METZ Daniel, Mme HAUSS Françoise, Mme DIETRICH Marie-Paule,

Était absente et excusée :

M. WAGNER Christian, adjoint qui a donné procuration à M. GÉHIN Pascal
Mme VETTER Jacinthe qui a donné procuration à M. LENTZ Paul-André
Mme SCHMAUCH Sylvie qui a donné procuration à Mme VAUTRIN Valérie

Formant la majorité des membres en exercice

M. LENTZ Paul-André a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec mention des abstentions suivantes :

- M. LENTZ Paul-André pour l'Association des Amis d'Avolsheim (A.A.A.)
- M. METZ Daniel pour l'association ACLAMA
- M. GÉHIN Pascal pour le club informatique

DÉCIDE

d'inscrire au budget primitif 2024 les subventions suivantes :

65748	A.A.A.	400,00 €
65748	ACLAMA	400,00 €
65748	Club des Aînés Avolsheim	400,00 €
65748	Club Informatique d' Avolsheim	0,00 €
65748	Club photo d' Avolsheim	400,00 €
65748	APEWA - Ass. Parents d'élèves Wolxheim Avolsheim	200,00 €
65748	FC Avolsheim	900,00 €
65738	Conseil de fabrique d' Avolsheim	1 250,00 €
657381	Association Foncière Molsheim & Avolsheim	3 000,00 €
657362	CCAS Avolsheim	3 600,00 €
65748	Club Vosgien de Molsheim Mutzig	100,00 €
65748	Repair Café	400,00 €
65748	Souvenir français – Comité de Molsheim Mutzig	50,00 €
	Total des subventions à verser	11 100,00 €

Le conseil municipal décide de reverser 25% de l'affectation du produit de la chasse, à la caisse d'assurance accidents agricole du Bas-Rhin à savoir 475,00 € au titre de la cotisation foncière (compte 65548).

Fait à AVOLSHEIM, le 11 mars 2025

Pour extrait conforme,

Transmis au contrôle de légalité le 13 mars 2025
Publication et affichage le 13 mars 2025

Le Maire,
GÉHIN Pascal



Le secrétaire
M. LENTZ Paul-André

